



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Communiqué de presse

Paris, le 2 décembre 2021



STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION 5G : ANNONCE DE CINQ NOUVEAUX PROJETS LAURÉATS ET PUBLICATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA 5G

Dans le cadre de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures générations de réseaux mobiles, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, et Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ont annoncé cinq nouveaux projets lauréats ainsi que la publication d'un observatoire sur la 5G, confirmant le fort potentiel économique de cette technologie.

Annoncée le 6 juillet 2021, la stratégie d'accélération sur la 5G et les futurs réseaux de télécommunication est structurée autour de quatre axes principaux :

- Axe 1 : le développement des usages 5G
- Axe 2 : le développement de solutions françaises
- Axe 3 : la R&D pour le développement des futures générations de réseaux
- Axe 4 : la formation

Cette stratégie sera soutenue au total à hauteur de 735 millions d'euros par des financements publics d'ici 2025 (France Relance et PIA 4), ce qui permettra, par effet de levier, de mobiliser jusqu'à 1,7 milliard d'euros d'investissements.

Cinq nouveaux projets lauréats au service de l'innovation dans les réseaux mobiles

A date, la stratégie d'accélération a permis de soutenir 26 projets pour un investissement total de 434 millions d'euros, dont un soutien public de 131 millions d'euros. Dans le cadre des axes 2 et 3 de la stratégie, le Gouvernement apporte aujourd'hui son soutien à cinq nouveaux projets pour un investissement total de 44 millions d'euros, dont un soutien public de 24 millions. Ces projets visent à placer la France à la pointe de l'innovation technologique dans le domaine des réseaux mobiles et, *in fine*, à développer des projets à fort impact social et environnemental. Les prochaines relèves de cet appel à projet interviendront les 17 décembre 2021 et 9 mars 2022.

Le projet « DAT 5G » de Red Technologies, pour la conception d'une plateforme de connectivité et de services 5G NR-U donnant la possibilité, notamment aux PME, ETI et collectivités locales de disposer d'un réseau 5G privatif performant à un coût compétitif.

Le projet « Docte 6G » de NXP en partenariat avec 3DIS, Ericsson, l'Institut Mines Télécom et XLIM, consiste à concevoir les technologies matérielles de télécommunication pour permettre l'avènement des futurs réseaux 6G.

Le projet « Cœur 5G » de la SNCF en partenariat avec Airbus, l'IRT b<>com et Kontron, pour le développement d'un cœur 5G et de solutions d'hybridation de réseaux au service des missions critiques et des applications industrielles du secteur ferroviaire.

Le projet « ENE5AI » de Gandi en partenariat avec l'Afnic, Alter Way, Amarisoft, Atos, Celeste, Cesames, CityPassenger, le CNAM, EDF, Fives, Green Communications, NewGeneration, Suez, Théia energy, Université Paris Saclay, Sorbonne Université, pour la conception et la définition d'une infrastructure numérique « edge » qui sera testée dans cinq environnements différents (industrie 4.0, gestion intelligente du *smart grid*, intervention des pompiers sur un vaste incendie, gestion et contrôle par une collectivité de la production d'eau, et pilotage intelligent pour minimiser la consommation électrique d'un réseau de centres de données).

Le projet « 6G » de Qualcomm pour le déploiement d'une plateforme d'innovation 5G/6G à Lannion pour concevoir des équipements de nouvelle génération adaptés aux bandes 3,5 GHz et 26 GHz et aux verticaux.

Cet appel à projets est éligible au [plan national de relance et de résilience \(PNRR\)](#) qui s'inscrit plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance *NextGenerationEU*.

La 5G, un potentiel de 23 à 27 Md€ à l'horizon 2027

Dans le cadre de la stratégie d'accélération 5G, le Gouvernement a également fait réaliser, en lien avec le CSF Infrastructures numériques, un observatoire de la filière 5G en France visant à réaliser un état des lieux de la filière (nombre d'entreprises, profils, nombre d'emplois, chiffre d'affaires) et de son potentiel de croissance.

Les dépenses liées à la 5G sont estimées à environ 2 milliards d'euros en 2020, générés à parts égales par la construction et l'exploitation des réseaux et par la vente de terminaux 5G ; les usages 5G représentent encore, en 2020, un impact économique marginal. D'ici 2027, ces dépenses pourraient atteindre 23 à 27 milliards d'euros. Sur près de 100 000 emplois au sein de 250 entreprises actives dans l'écosystème de la téléphonie mobile en France, la 5G a mobilisé 6 000 à 8 000 emplois directs en 2020, dont plus de la moitié au sein d'entreprises françaises.

Lien utiles :

- Etude de l'observatoire 5G : [lien](#)
- Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications : [lien](#)
- Appel à projets : [lien](#)

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : « *Les projets soutenus par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications doivent aider à repositionner la France aux avant-postes de l'innovation sur les réseaux télécoms. Pour réaliser l'ambition que nous nous sommes fixés, nous pourrions nous appuyer sur l'état des lieux proposé par l'Observatoire de la*

filière 5G en France et compter sur la mobilisation de tous les acteurs de l'écosystème et des filières industrielles autour de grandes priorités communes. »

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, a déclaré : « *Le soutien financier qu'apporte le Gouvernement dans le cadre de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications a d'ores et déjà trouvé des réalisations concrètes avec le soutien apporté à des projets innovants au service des territoires et de l'industrie. Ces projets viennent matérialiser l'ambition de la France sur le déploiement de la 5G et de la future 6G.* ».

Guillaume BOUDY, secrétaire général pour l'investissement, a déclaré : « Les investissements d'avenir ont vocation à appuyer des projets ambitieux autour de technologies critiques pour la France et son économie. C'est particulièrement vrai concernant des solutions souveraines de télécommunications ».

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
presse@industrie.gouv.fr – 01 53 18 44 38

Cabinet de Cédric O
presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 10

Secrétariat général pour l'investissement
presse.sgpi@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

À propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA, dit PIA4, doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, soutiendra dans la durée l'innovation sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

 [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

A propos du plan national de relance et de résilience (PNRR)

La **Facilité de relance et de résilience (FRR)** est l'instrument phare du plan de relance européen engagé pour la période 2021-2023. Elle constitue une aide directe à la relance dans les Etats membres pour financer les réformes structurelles, les transitions écologique et numérique, et l'accélération de la croissance potentielle. Elle permettra de rembourser aux États membres une partie des crédits nationaux qu'ils auront engagés, à partir du 1er février 2020 et jusqu'au 31 août 2026, dans leurs plans de relance nationaux. A ce titre, la part des subventions maximale attribuée à la France est estimée à 40 Md€ sur le montant de 100 Md€ du plan « France relance ». Pour en bénéficier, la France a présenté le 28 avril 2021 un Plan national de relance et de résilience (PNRR) pour la période 2021-2026. Il a reçu une évaluation positive de la part de la Commission et a été adopté à la majorité qualifiée du Conseil de l'Union européenne à l'été 2021. **Le PIA 4 fait ainsi partie intégrante des mesures éligibles à un financement par la FRR telles que présentées dans le PNRR.** Le soutien apporté au titre de cette facilité interviendra sous forme de remboursement à l'Etat des financements octroyés et non d'un financement direct auprès des bénéficiaires.

Plus d'informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-de-relance-et-de-resilience-pnrr#>